LE PRE SAINT GERVAIS REUNION EN MAIRIE le 17 Juin 2021

A COGEDIM : Mme Mocquard, responsable des programmes et M. LENGLIN, Directeur de Programmes.

Présents :
COGEDIM : Mme C. MOCQUARD, M. F. LENGLIN
MUNICIPALITE : M. L. BARON – Maire du Pré Saint-Gervais, Mme C. CHOFFRUT – Maire Adjoint, Messieurs L. HOURQUET – conseiller du maire, J. GIRY – DGS, T. GELB – DT, M. MERCIER - DU,
ARPB : Mme M. DELL-PRANE, Messieurs E. REINHARDT, C. AMARA

Tout d'abord nous voulons remercier les représentants de COGEDIM de recevoir les représentants de l'**A**ssociation des **R**iverains du **P**rojet **B**usso afin de trouver des **solutions possibles** aux demandes et réserves qu'elle avait exposées au Maire.

Nous remercions également la municipalité de nous avoir entendus et d'avoir organisé cette réunion.

A la suite des présentations des membres de cette réunion et après l'exposé par le maire des objectifs de cette réunion et notamment nos 2 demandes principales, à savoir : 1/ un plan coté donnant les différentes distances entre les bâtiments projetés et l'existant, 2/ la réduction de la hauteur de deux bâtiments (angle rues Danton et Colette Audry puis rue Colette Audry), M. LENGLIN nous présente une maquette du plan de masse sans grande différence avec celui qui nous avait été présenté au préau de Pierre Brossolette le 09/11/2019.

En effet, c'est un plan de masse et non un plan coté qui nous a été brièvement présenté, contrairement à ce que nous avions demandé. Il ne nous a pas été possible d'obtenir une copie de ce plan de masse. Pour quelle raison ?

A la fin de cet exposé, quelle n'a pas été notre déception de nous apercevoir, d'une part que COGEDIM n'avait a priori pas avancé sur le projet (alors qu'il avait été évoqué un début de travaux en octobre 2021) et d'autre part qu'aucun calcul de faisabilité de réduction de deux étages des deux bâtiments incriminés pour leur hauteur excessive n'avait encore été entrepris…

Pourtant, la réunion portait principalement sur cette demande, répercutée auprès de la marie dès novembre 2019, exprimée dans nos lettres à COGEDIM du 5 octobre puis du 17 novembre 2020 ainsi que du 1er mars 2021. Cette demande avait aussi été exprimée en partie dans la lettre du maire du 24 décembre 2019.

Nous avons également insisté sur le fait que pour nous, représentants des riverains, notre seul but était de rendre ce projet acceptable pour les riverains et pour les gervaisiens, ce qui est aussi le souhait de la municipalité, en espérant qu'il soit également le vôtre.

M. LENGLIN, pour clôturer cette réunion, nous propose que l'on se revoie dans le courant du mois de juillet pour poursuivre nos discussions et aboutir à une réponse à nos demandes : réduction de deux étages de deux bâtiments, plan coté et point sur l'avancement du projet dans son ensemble (entrée du parking, architecture, etc.) Nous sommes très favorables à cette réunion et attendons, par conséquent, vos dates.

Dans cette attente, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Charles Amara et le bureau de l'Amicale ARPB

Copie : **M. Laurent BARON Maire du Pré Saint Gervais**